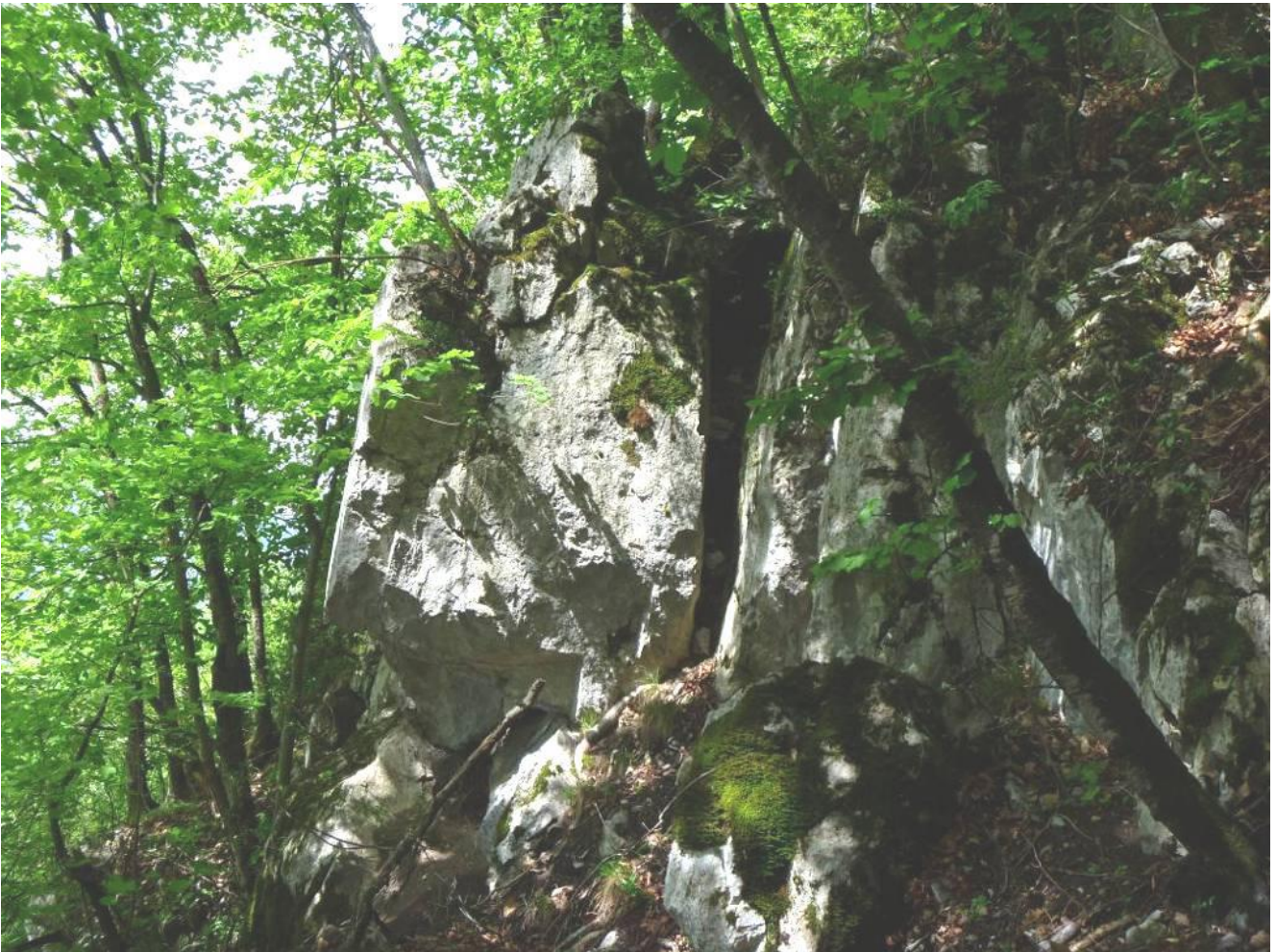




RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2014 COMMUNE D'YVORNE



- a) Rapport de gestion : pages 2 à 9*
- b) Comptes de l'exercice 2014 :*
 - pages 1 à 12, compte de fonctionnement*
 - pages 1 à 5 suivantes, bilan*
- c) Graphiques :*
 - Analyses diverses*

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

SUR LA GESTION DURANT L'EXERCICE 2014

Au Conseil communal d'Yvorne,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous présenter, ci-après, notre rapport de gestion pour l'exercice 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2014.

Présentation des comptes

Les comptes sont comparés au budget 2014, et à l'exercice 2013. Les revenus s'élèvent à **Fr. 5'725'150.22** contre **Fr. 5'795'170.93** de charges, soit un excédent de revenus de **Fr. 70'020.71**.

Section 1, Administration générale

Au compte 11.3650, le dépassement est provoqué par la dernière tranche de la participation à l'association touristique « Aigle-Leysin-Col des Mosses » pour Fr.10'000.00. Au 11.3653, un montant de Fr.9'000.00 a été déboursé pour l'achat d'une nouvelle sonorisation à la salle de la Couronne.

Section 2, finances

21 Impôts

Le produit des impôts s'est élevé à **Fr. 3'267'604.50** contre **Fr. 2'929'785.62** en 2013. Les frais de perception des impôts (21.3187) sont identiques aux comptes 2013. Dans ce compte sont concernées toutes les perceptions (personne physique, personne morale et impôts à la source). A contrario des impôts des personnes physiques, une grosse diminution est constatée au compte 21.4010 (impôts des personnes morales). Cette diminution est la conséquence de la révision de certaines PME jusqu'en 2009 et du départ de l'une d'entre-elles, liste qui sera à disposition de la commission pour son rapport. Cette diminution est largement compensée par des rentrées fiscales aléatoires.

22 Service financier

Dans ce service, nous pouvons constater immédiatement les conséquences positives des dépenses thématiques, à savoir un retour de péréquation net de Fr.490'219.00 (cpté 22.452). Dans les comptes, comme par le passé, nous présentons uniquement les sommes sorties et rentrées, contrairement à la présentation du budget où nous sommes en présence des prévisions cantonales aléatoires.

Les dépenses thématiques annoncées pour 2014, sont de l'ordre de Fr.750'000.00.

Concernant les intérêts des dettes consolidées, statu quo puisque nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts. Quant au gain comptable sur papiers valeurs (cpte 22.4241), la recette provient de la vente des actions des salines de Bex.

23 Amortissements et réserves non-ventilés

Le résultat des comptes permet d'amortir correctement les postes inscrits au bilan selon le plan comptable. Nous avons adapté les montants en fonction des obligations émises par la Loi sur les communes et sur conseil de notre fiduciaire. A l'avenir, et, toujours sur conseil de la fiduciaire, les amortissements seront directement reportés dans les dicastères respectifs qui doivent être « autofinancés ».

Section 3, bâtiments

31 Domaines

Au 31.3146, l'augmentation des charges est provoquée par les sondages effectués à Châble Rouge pour la mise en valeur de la future zone artisanale. Au 31.31461, figure une réparation de l'éclairage principal du terrain de football pour une somme de Fr. 6'700.00.

32 Forêts

Les dépenses thématiques forestières pour une somme de Fr.349'733.10 figurent au cpte 32.3146. Il s'agit des travaux de protection contre les chutes de pierres au Plan de la Barne. Le subside de Fr.35'000.00 (cpte 32.4656) concerne la participation de la Maison Obrist aux travaux ci-dessus. Le solde des travaux sera reporté dans les dépenses thématiques de 2015.

33 Vignes

L'exploitation des vignes laisse apparaître un excédent de revenus de Fr.82'951.35. Le stock au bilan a été légèrement modifié conformément aux ventes et à l'inventaire du 31 décembre 2014 et s'élève à Fr.171'787.60. Ce stock ne comprend pas la vendange 2014 (compte 9129).

35 Bâtiments

Comptes légèrement bousculés par une mauvaise estimation des charges de chauffage, entre le mazout et le gaz. La normalité devrait intervenir lors du prochain exercice. Le dépassement constaté dans les travaux spéciaux (cpte 351.31411) est en grande partie provoqué par la réfection des salles de bain de l'immeuble de la Couronne.

352 poids publics, congélateurs

Rien à signaler, le congélateur rend service à la population et fait même l'objet d'une liste d'attente.

Section 4, Travaux

42 Service de l'urbanisme

Compte (42.3189) régulièrement utilisé pour de nombreuses études liées au confort du citoyen, notamment pour l'étude du PPA de Châble Rouge. Vous pourrez constater que nous avons amorti le compte du bilan (9141.8) pour Fr.142'583.50, somme qui correspond aux frais payés pour l'étude du parking communal refusé par la population (42.3321).

43 Routes

Comme mentionné à la rubrique 22, service financier, entretien des routes effectués pour Fr.315'334.10.

44 Parcs, promenades et cimetière

RAS

45 Ordures ménagères

Le 1^{er} résultat de la nouvelle organisation du financement du ramassage des ordures ménagères fait état d'un résultat positif qui a été viré sur un compte de réserve. Au terme de l'année 2015, la Municipalité devra certainement revoir à la baisse la taxe individuelle, délai proposé par l'exécutif lors de l'approbation du règlement.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

Dicastère conforme aux prévisions.

Section 5, Instruction publique et cultes

Conforme aux prévisions budgétaires.

Section 6, Police

60, 64, 65, 66 Administration, service des inhumations, défense contre l'incendie et protection civile

Dans ce secteur, explosion des coûts de la réforme policière qui ne cesse d'augmenter, passant de Fr.99'866.00 en 2013 à Fr.122'113.00 pour l'exercice en cours (cpte 60.351). Il faut relever que l'impôt « non-pompiers » ne pourra plus être facturé en 2015.

Section 7, Sécurité sociale

Au chapitre des augmentations exponentielles, la sécurité sociale se distingue encore au niveau de l'accueil de jour des enfants notamment, qui passe de 94 francs par habitants à Fr.117.00 par habitants.

Section 8, Services industriels

81, 82 Service des eaux, service électrique

RAS.

Bilan

RAS.

MENAGE COMMUNAL – informations

Comme chaque année, nous avons le plaisir d'ajouter au rapport de gestion, quelques éléments susceptibles de vous intéresser, statistiquement parlant. Une liste exhaustive des décisions Municipales et d'une partie du travail du greffe pendant l'année 2014 vous sont communiquées ci-dessous :

Contrôle des habitants

Octroi et renouvellement de titre de séjour	89
Cartes d'identité	51
Demandes de renseignements	109
Chiens inscrits	87
Arrivées	101
Naissances	6
Départs	111
Décès	10
Statistique officielle	1046
Population suisse	875
Population étrangère	171
Permis B	65
Permis C	98
Permis L ou autres	8
Femmes	544
Hommes	502
Résidents secondaires	15
Protestants	511
Catholiques	291
Sans confession	134
Autres religions	110
Convocation aux urnes (dont un scrutin communal)	5

Police des constructions

Au cours de l'année 2014, le greffe a procédé à la mise à l'enquête publique de 9 dossiers dont deux sont encore pour traitement au Tribunal administratif suite à des oppositions. Un référendum a été traité (contre la décision de créer un parking), de même qu'une initiative concernant le passage de l'élection du Conseil communal pour la prochaine législature à la proportionnelle en lieu et place d'un système majoritaire à deux tours. Le peuple a accepté les deux sujets.

Engagement de la Municipalité durant l'année 2014

Convaincue du rôle capital de la vie associative de notre Commune, la Municipalité s'est efforcée d'être présente dans la plupart des manifestations qui l'ont marquée durant l'année. Elle souhaite remercier vivement tous les acteurs bénévoles qui contribuent à l'animation de notre village. Afin de privilégier les contacts entre les responsables des sociétés locales, la jeunesse et les nouveaux habitants de notre Commune, ceux-ci ont été invités, comme chaque année, au bâtiment communal pour une petite agape.

ont obtenu leur majorité civique en 2014 (dont une personne étrangère) :

Pereira Marta, Sacher Laura, Laurent Mélanie, Coderey Héloïse, Smith Bradley et Cathélaz Romain

La Municipalité a été invitée ou convoquée à 135 reprises durant l'année 2014, tous dicastères confondus. 5 préavis municipaux ont été déposés. La Municipalité a siégé à 42 reprises et a pris acte ou décidé de 765 objets.

Parmi toutes ces décisions importantes, nous vous en soumettons une partie, à savoir :

La Municipalité a décidé (extraits)

d'octroyer ponctuellement une somme de Fr.500.00 à l'association Secours en montagne Leysin-Les Mosses.

de convier la famille Sébastien Roux avec la Commission de naturalisation le mercredi 19 février 2014 à 18.00 heures.

d'adhérer au concept de parcours "Francigena Opera Omnia" avec la commune d'Aigle.

de déléguer Monsieur Jacques-Henri Müller, municipal, comme représentant de l'exécutif au sein de la commission de naturalisation avec Messieurs Bonjour Cyrille et Pierre-Alain Blanc.

d'accepter la fermeture de la cabine téléphonique d'Yvorne souhaitée par Swisscom.

d'accepter la demande de référendum communal déposé le 27 mars 2014 par son comité, contre la décision du Conseil communal qui a accepté la création d'un parking souterrain. Le délai pour la récolte des signatures (117) est fixé au mercredi 7 mai à 11.30 heures.

d'écrire à l'administration des impôts concernant le décret modifiant la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres et la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants, introduisant le principe d'intercéder sur le programme informatique communal.

d'octroyer une somme de Fr.1'000.00 à l'association passeport vacances 2014.

d'octroyer respectivement Fr.1800.00 et Fr.1'500.00 aux vigneron primés lors de la dernière triennale, soit Jean-François Franceschini et Claude Perotti.

d'accepter les comptes 2013 tels que présentés.

de mettre à disposition du Cartel le matériel nécessaire à l'organisation de la fête des voisins 2014.

de régler la facture de Fr.3'050.00 à l'association Aigle Région relative à l'étude du PDRA Aigle-Corbeyrier-Yvorne-Leysin. La Municipalité a décidé de ne rien facturer aux agriculteurs et viticulteurs.

de participer à raison de Fr.844.20 aux frais d'établissement de la carthographie des dangers naturels.

d'adhérer au projet pour le prix "Chêne 2020" auprès de l'association Pro Quercus concernant la conservation et la promotion du chêne dans nos régions.

de prolonger d'une année l'arrêté d'imposition communal sans changement.

d'apporter un soutien financier aux deux gymnastes domiciliées à Yvorne qui se rendront, en 2015 à Helsinki pour la World Gymnaestrada. La somme de fr. 500.- par athlète sera versée à l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique.

de soutenir financièrement le jubilé des 1500 ans de l'Abbaye de Saint-Maurice. Un don de Fr.1'000.00 est octroyé.

d'adjuger les travaux de protection de chutes de pierres au Plan de la Barme à l'entreprise Gianinetti SA à Monthey pour une somme de Fr.414'743.00 TTC.

d'écrire au Service de la Mobilité concernant la possibilité du passage d'un bus au centre du village. Une demande similaire est adressée à la commune d'Aigle pour le passage du bus Aiglon.

d'accepter la vente de 20 actions des salines de Bex au prix proposé de Fr.1'700.00 net. Un compte au bilan sera ouvert pour des travaux spéciaux.

de remercier l'entreprise Obrist pour sa proposition de participation financière à hauteur de Fr.35'000.00 pour la création de filets de protection contre les chutes de pierres au Plan de Barme. L'entreprise Obrist s'engage également à entretenir l'ouvrage.

d'octroyer un don de Fr.300.00 à l'association la lanterne magique.

de transmettre à la commission de nomenclature les corrections des lieudits présentés sur la carte du territoire.

de garantir l'éventuelle perte de l'organisation de la fête au village 2015. Le budget devra être équilibré. Les heures de fermeture sont pour les deux premiers soirs fixées à 02.00 heures et le dernier soir à 20.00 heures.

d'établir un tous ménages à l'intention de la population l'informant qu'un boulanger local souhaite faire une tournée dominicale à partir du 12 octobre prochain.

d'adopter le budget de la caisse communale pour 2015.

de préavisser favorablement la création d'un nouvel atelier de théâtre à Yvorne sous la houlette de Monsieur Guy Bochud, pour autant qu'il puisse adhérer au Cartel des sociétés locales.

*d'autoriser le bureau GéoVal à Sion à procéder à 20 sondages à l'ancienne décharge de l'Iles des Clous. Le municipal responsable Michel Dubuis sera présent à l'ouverture du chantier.
d'autoriser l'association romande de Soft Air à pratiquer leur sport favori sur le territoire communal à titre d'essai pour 2015.*

d'autoriser la société Implénia à se raccorder sur le réseau d'eau potable durant tous les travaux sur le pont de la Grande Eau. Un compteur sera posé et le m3 facturé à Fr.1.20.

de participer à nouveau financièrement à l'organisation du Mondial du Chasselas 2015 à hauteur de Fr.5'000.00.

d'octroyer le don annuel de Fr.500.00 à l'association "Nez Rouge".

de réitérer la participation financière de Fr.5.00 par habitant à la radio chablaisienne "Radio Chablais".

d'intervenir auprès du Service de la mobilité concernant la participation communale aux coûts des trottoirs mixtes (vélos et piétons). Selon la législation ces coûts devraient être à charge du Canton pour le futur giratoire de Pré Nové.

d'adopter le préavis Municipal no 4/2014 concernant la modification du règlement du Conseil communal suite à la votation populaire.

d'adopter le préavis municipal no 5/2014 concernant le projet d'agrandissement de l'accès intérieur du parking de la Souche pour une somme de Fr.66'000.00.

d'adjuger un montant supplémentaire de Fr.37'584.00 au bureau d'urbanisme GEA à titre de prestation supplémentaire dans le cadre de la refonte du PGA.

de féliciter l'œnologue communal Frédéric Blanc ainsi que le vigneron Franceschini pour l'attribution des lauriers de platine au cru de la cave communale "Trechene".

d'accepter la clé de répartition financière de la commune d'Aigle pour les travaux sur la Grande-Eau, soit 60% pour Aigle et 40 % pour Yvorne.

d'autoriser l'abattage de plusieurs arbres sur le domaine du camping du Clos de la George conformément au rapport du garde forestier Fivaz.

de remercier Madame Zucchini Ruth pour le travail effectué lors de ses 10 années d'activité comme responsable et propriétaire de l'unique halte-jeux d'Yvorne.

Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par les Préfets. La dernière inspection a eu lieu le 18 novembre 2014 par Monsieur le Préfet Robert Jaggi.

Le contrôle des comptes a été effectué par la fiduciaire Turrian du 24 au 30 avril 2015 en nos locaux. Le rapport sera remis à la commission des finances.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés, et d'en donner décharge à la Municipalité.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments dévoués.

Adopté en séance de Municipalité le mercredi 22 avril 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Ph. Gex Le Secrétaire : Ch. Richard

